



DENIS ROBERT, « Le secret bancaire est un droit de l'homme riche ».

Écrire, prescrire, proscrire

Notes pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique

« Personne n'en a le droit sans la permission du comte. Cette permission vous ne l'avez pas ou du moins vous ne l'avez pas montrée. »

Franz Kafka, *Le Château*.

Dès *La Raison graphique* et prolongeant une observation de Max Weber, Jack Goody remarquait que l'extension de l'État bureaucratique et de son mode de rationalisation et de dépersonnalisation des rapports sociaux est inséparable, sinon consubstantiel, d'une maîtrise et d'un usage croissants de l'écrit¹. Soutenir réciproquement que « la communication orale impose des limites à l'organisation de l'administration politique » ne conduira toutefois pas Jack Goody à négliger le fait que « des formes de gouvernement relativement complexes puissent exister sans écriture »². Les travaux de Jan Vansina ont plus encore permis de rompre avec une forme de fétichisation des « sources écrites » et de rehausser le statut de l'oralité, érigée en « archive orale », pour rendre compte de l'histoire de sociétés de tradition orale, y compris en matière d'organisation bureaucratique³. Ces perspectives autorisent en bien des cas à dé-corréler l'écrit de l'existence de formes d'organisation bureaucratique. Sans donc minorer ni *a fortiori* exclure de leur fonctionnement le plus quotidien le rôle des échanges oraux (de face-à-face, en audience, au téléphone, de couloirs, en réunion, au guichet), les bureaucraties contemporaines – qu'elles soient publiques ou privées importe ici peu – semblent se caractériser par un usage élevé, et peut-être inflationniste,

de la forme écrite. Si l'image du bureaucrate submergé par une montagne de papiers n'a rien de la nouveauté, les nouvelles techniques de gestion publique (venues du privé) et leur lot de dispositifs d'évaluation et de contrôle participent d'une prolifération documentaire sur support numérique aussi bien que sur support papier.

Avec les écrits juridiques tels que les édits, les chartes, les constitutions, les lois, les traités, les ordonnances, les décrets, les règlements, les circulaires, les arrêts et décisions de justice, les procès-verbaux, les réquisitions, les arrêtés, les contrats, qui de longue date concentrent l'attention herméneutique des juristes, des historiens, des sociologues ou des politistes, le travail scriptural routinier des organisations bureaucratiques inclut des documents plus ordinaires intégrant de plus en plus les corpus d'enquêtes : correspondance, télégramme, e-mail, rapport, registre, mémo, acte, note, minute et *verbatim* de réunion, nomination, délégation, notation, évaluation, collation, organigramme, mandat, tableaux statistique et comptable, inventaire, sondage, signalétique, carte, appel d'offre, commande, dossier d'instruction, fiche, plan, main courante, recensement, pièce d'identité, sauf-conduit, livret scolaire ou de travail, actes d'état-civil, dossier de personnel et d'administrés (contribuable, patient, usager, élève), formulaire

1. Jack Goody, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1979 [1977], p. 15 sq. 2. Jack Goody, *La Logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 97. 3. Jan Vansina, *Oral Tradition as History*, Londres, J. Currey/Nairobi, Heinemann Kenya, 1985.

(de candidature, d'inscription, d'autorisation), plaidoirie, etc. Sans prétendre en épuiser la liste (déjà longue), les documents pullulent. Ils encerclent et habilent les agents sociaux dans ces univers, y compris dans les professions qui mettent à distance ou dénigrent la « paperasse » et les « scribouillards », au nom de l'action sur le terrain, comme la police ou l'armée⁴. À la manière de la « lettre volée » d'Edgar Poe, l'omniprésence des documents (papiers, numériques, microfiches, etc.) les rend aussi banals que non questionnés comme artefact contraignant et autorisant l'action bureaucratique. Ne se focalisant que sur les contenus textuels et délaissant jusque récemment ces formats mineurs, la tendance forte des recherches (incluant et inspiré par la glose, la philologie ou la diplomatique classiques) est d'inférer à partir des produits finis les caractéristiques, la nature et les motivations des institutions ; tout se passant comme si les écrits bureaucratiques, en tant qu'*opus operatum*, livraient par eux-mêmes l'essentiel de leur vérité. Comme le signale toutefois Jacques Lagroye, « tout autre chose est de prendre pour programme de recherche les pratiques qui font exister [les institutions] et de s'intéresser à ce que ces pratiques doivent aux relations institutionnalisées, objectivées, que peut condenser l'emploi du terme "institution". Dans le premier cas, le chercheur s'attache à l'*opus operatum*, à l'effet objectivé des pratiques ; dans le second au *modus operandi*, aux pratiques dont un des effets est l'institutionnalisation⁵. »

La proposition de travail de cet article consiste à saisir les écrits bureaucratiques, la « littérature grise »⁶, en cours de fabrication et en action : s'intéresser au *modus operandi* et prendre ainsi au sérieux la forme écrite comme produit et comme producteur d'un espace et d'une rationalité bureaucratiques. Loin de n'être qu'une *forme symbolique*, statique, à décrypter à froid, l'écrit bureaucratique peut constituer un analyseur des mondes qu'il contribue lui-même à façonner, c'est-à-dire être compris comme une *forme sociale* configurant par sa médiation des relations, bref comme un processus. Il s'agirait presque – en forçant délibérément le trait – de suspendre la lecture du produit final pour mieux centrer la recherche, quand les archives, les entretiens ou l'observation le permettent, sur l'écriture et la lecture (souvent collectives) du document, c'est-à-dire sur l'espace structuré de relations qui s'objective dans sa rédaction et sa circulation, et tient par elles.

Cette piste sociogénétique, qui sera ici engagée en trois temps, incite donc à bousculer les couples d'opposition usuels d'une analyse des formes symboliques (internalisme/externalisme, texte/contexte, auteur/lecteur, émetteur/récepteur, officiel/officieux, public/privé, oralité/écriture) et à mettre en dialogue des courants d'études dispersés mais tous intéressés aux pratiques documentaires (l'anthropologie de la *literacy*, la génétique littéraire, la sociologie des champs de production culturelle, la sociologie des textes et des institutions). L'écriture bureaucratique, en particulier grâce à la signature et à la siglaison, est d'abord comprise de manière relationnelle comme carburant de dépersonnalisation des rapports sociaux qui la portent et simultanément de personnalisation des institutions, érigées en « auteur ». Dans la gestion documentaire de « l'officiel » ensuite, par le marquage du document ou sa « fuite », se mettent au jour les tensions entre vie publique et vie privée de l'écrit et ses circuits de légitimation. La sociogénétique des rapports d'expertise donne enfin une prise efficace à une sociohistoire de la rationalité épistémocratique.

Une approche relationnelle de l'écriture

« Lis tes ratures » : génétique littéraire et sociologie de l'écriture

Très à l'écart des questionnements sociologiques sur l'activité scripturale des bureaucraties, l'étude des brouillons d'écrivains réalisée par la « génétique des textes »⁷ la met en perspective par passage à la limite. En déplaçant la réflexion de l'écrit vers l'écriture, de l'œuvre vers sa genèse, ce courant d'études a cherché à renouveler l'historiographie littéraire sur la base d'une linguistique et d'une sémiologie post-structuralistes. La « critique génétique » s'est construite sur le travail d'un auteur, d'un scripteur : les carnets de travail de Balzac, Flaubert, Heine ou Proust lui en ont offert d'emblématiques occasions. Une vigilance érudite est ainsi portée aux « substitutions » opérées par l'écrivain et aux « variantes » du texte avant son édition finale ou dans ses éditions ultérieures.

Quatre classes de substitutions sont identifiées : remplacer, ajouter, supprimer, déplacer. Le couple texte variant vs texte non variant dégage ce qui reste inchangé tout au long de la genèse du texte, en forme d'isotopies. Si la « variante d'écriture »

4. Voir par exemple Christel Coton et Laurence Proteau (dir.), *Les Paradoxes de l'écriture. Sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*, Rennes, PUR, 2012.

5. Jacques Lagroye, « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science*

politique, 8(3-4), 2002, p. 114-128 et en particulier p. 115.

6. Pour de premières invites sociologiques : Pierre Bourdieu, Olivier Christin et Pierre-Étienne Will, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 3-11 ; Florian

Charvolin, *L'invention de l'environnement en France : chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

7. Pour des synthèses : Almuth Grésillon, *La Mise en œuvre. Itinéraires génétiques*, Paris, CNRS Éd., 2008 ; Pierre-Marc

de Biasi, *Génétique des textes*, Paris, CNRS Éd., 2011. Sur les enjeux de démarcation avec la philologie, voir Jean-Louis Lebrave, « La critique génétique : une discipline nouvelle ou un avatar moderne de la philologie ? », *Genesis*, 1, 1992, p. 33-72.

intervient immédiatement, au fil de la plume, elle se distingue de la « variante de lecture » qui suppose la relecture par le scripteur et se repère aux changements apportés dans l'espace interlinéaire, dans la marge ou sur d'autres feuillets. L'usage désormais répandu des traitements de texte par les écrivains (n'excluant pas des retours au papier) offre potentiellement un « historique » du texte extrêmement précis.

Deux grands types d'écriture au travail ont ainsi été dégagés : d'un côté, les « écritures à programmation scénarique » où l'auteur (Flaubert ou Zola) se dote d'un synopsis détaillé de son histoire qui guide la rédaction (chapitre par chapitre, section par section) ; de l'autre, les « écritures à structuration rédactionnelle » (Stendhal ou Kafka) où le programme narratif se développe sans objectif défini, au fur et à mesure de l'avancement de l'œuvre, sur le modèle d'un train lancé posant les rails devant lui et capable de retours en arrière pour apprécier le chemin parcouru, mener des corrections rétroactives et définir la nouvelle direction à suivre. Balzac combine à sa façon les deux profils⁸.

Enfin, quatre phases de travail, de durée et d'importance variables selon les types d'écriture, ont été repérées : le pré-rédactionnel, le rédactionnel, le pré-éditorial, l'éditorial. « Phases » que le chercheur a tout intérêt à ne pas plaquer ou durcir trop rapidement, tant il est vrai qu'elles varient en nature et en importance selon les écrivains : pour Balzac, et à l'inverse de Flaubert, la quasi-totalité du travail pré-rédactionnel se joue dans la phase pré-éditoriale à partir des épreuves d'imprimeur, qu'il amplifie et restructure.

Pour la génétique des textes, le passage d'une rédaction individuelle à une rédaction collective, qui plus est bureaucratique (commission, cabinet, secrétariat, jury, etc.), pourrait engager un saut analytique périlleux. À notre sens, il n'en est rien. Ce serait mal comprendre l'intention d'une *sociogénétique de l'écrit* prenant au sérieux les dimensions relationnelle, incorporée et dynamique qui le portent, que de chercher, en pareil cas, une différence radicale de nature, là où se jouent des jeux d'échelle. D'une part, en ce qu'elle construit son objet sur une base processuelle pouvant viser le *modus operandi* de l'écrivain et qu'elle offre des outils pour penser le travail du texte ou l'écriture en actes, cette méthode d'analyse se laisse *a priori* transposer sans peine aux brouillons bureaucratiques. D'autre part, même dans le cas où l'auteur prend la plume seul, il n'y a pas lieu de l'autonomiser

et de le transformer en *homo clausus*. La compréhension des propriétés les plus distinctives et idiosyncratiques d'une œuvre et d'un auteur ne s'oppose pas à celle de l'espace ou des espaces qui les ont rendus possibles. Il s'agit de comprendre, comme y invitait Pierre Bourdieu, le « point de vue de l'auteur »⁹, comme point de vue sur et dans un espace, de saisir l'auteur à l'œuvre, avec et contre ses pairs, ses proches, ses soutiens, ses éditeurs (leurs échéances, leurs exigences), ses lecteurs (leurs attentes anticipées, connues, le succès ou l'échec public, commercial), ses ennemis (leurs critiques, leur silence, leur plagiat, leur censure, leur procès). Une sociologie du « génie » (littéraire, scientifique, musical, sportif, animato-graphique, politique, etc.) n'est sans doute pas hors de portée¹⁰.

Mais il s'agit encore de suivre l'écrivain dans sa relation aux entités qu'ils créent ou mobilisent dans son œuvre (ses personnages, ses thématiques, les règles du genre, ses ouvrages précédents et l'inter-textualité engendrée). Émile Benveniste, auquel la génétique littéraire reconnaît sa dette, distinguait déjà ces deux plans de l'énonciation écrite : « L'écrivain s'énonce en écrivant et, à l'intérieur de son écriture, il fait des individus s'énoncer¹¹. » Le dialogue devient la « structure fondamentale » du discours, y compris dans le monologue de l'écrivain qui n'est autre qu'« un dialogue intériorisé [...] entre un moi locuteur et un moi écouteur. » C'est dire si tout auteur est aussi son premier lecteur (relecteur, etc.) qui a lui-même un « itinéraire de lecteur »¹², une histoire incorporée, composée de références accumulées le long d'une trajectoire sociale (familiale, scolaire, professionnelle, amicale, mondaine, politique) qu'il s'agit d'étudier pour comprendre ses engagements littéraires, ses modèles, ses répulsions, etc. Le champ de luttes « intérieures » de l'écrivain (l'histoire incorporée) ne se distingue qu'un temps, au plan de l'analyse, du champ de luttes « extérieures » (l'histoire objective), les deux s'imbriquent. Cette relation doit être au cœur de la recherche et rejoint une analyse de l'écrit entendue comme « technologie de l'intellect » telle que la propose Jack Goody : « Lorsque l'on considère les processus d'écriture et de lecture comme interactifs – moi, à l'intérieur, en interaction avec ce qui est à l'extérieur, les mots d'un autre ou les miens sur un morceau de papier –, alors les frontières entre l'interne et l'externe, le matériel et l'immatériel, se dissolvent ou ont besoin d'être reformulées¹³. »

8. Pour des modélisations plus variées des processus de genèse : Daniel Ferrer, *Logiques du brouillon. Modèles pour une critique génétique*, Paris, Seuil, 2011.
9. Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*,

Paris, Seuil, 1998 [1992].

10. Voir par exemple les pistes et résultats de recherche évoqués par Manuel Schotté, « Le don, le génie et le talent. Critique de l'approche de Pierre-Michel Menger », *Genèses*, 93, 2013, p. 144-164.

11. Émile Benveniste, « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, 17, 1970, p. 12-18 et en particulier p. 18.

12. Claude F. Poliak, Gérard Mauger et Bernard Pudal, *Histoires de lecteurs*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant,

2010 [1999].

13. Jack Goody, *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute, 2007 [2000], p. 213.

Cas limite s'il en est, qui a du reste offert à la psychanalyse et à la sociologie des champs de production culturelle une grande part de leur heuristique, la *censure* est par exemple intégrée par Heine dans son écriture même. En 1848 quand elle se lève, il écrit, aussi désespéré qu'ironique : « Hélas, je ne peux plus écrire, je ne peux plus, puisque nous sommes privés de la censure. Comment quelqu'un qui a toujours écrit sous cette loi pourra-t-il encore écrire ? C'est la fin de la grammaire, du bon style, des bonnes mœurs¹⁴. »

Dans une étude sur Proust, Bernard Brun soutient qu'à mesure que le premier volume de *La Recherche* approche de la publication, Proust camoufle, censure, son rapport au judaïsme et celui de son personnage Swann : ce rapport « riche d'une vérité intérieure [...] devient "obscène" dans la dactylographie, à partir du moment où l'écriture devenait publiable et publique, entrant à son tour dans la chaîne du discours social¹⁵. »

La frontière entre l'interne et l'externe, le fond et la forme, l'émission et la réception, le privé et le public, s'avère poreuse et mise en tension. L'analyse du *work in progress* ou l'instruction du « dossier génétique » permet, au moins en visée, d'ordonner la qualité et la teneur variables des contraintes et des (auto)censures selon les temporalités d'écriture, d'en reconstituer la dynamique d'agencement, c'est-à-dire de reconstruire pas à pas, de façon non objectiviste et par quasi-induction, l'espace des possibles se présentant à l'écrivain, de saisir en situation les opérateurs de contextualisation de l'auteur et son travail de « mise en forme ». En introduisant un regard diachronique au cœur d'une œuvre matériellement ouverte, la problématique sociogénétique évite alors de s'en tenir au seul moment objectiviste (ou physicaliste) de la théorie des champs de production culturelle. Suivre le parcours d'écriture permet d'apprécier comment se structure et s'actualise, au coup par coup, le champ de luttes traversé par l'écrivain et combien celui-ci imprime en dynamique ses contraintes à la forme écrite. L'enjeu n'est plus tant d'expliquer le produit final – il faut au contraire s'en distancer, rompre méthodologiquement l'enchantement – que de reconstituer l'écriture comme « navigation périlleuse dans un univers de menaces et de dangers [...] guidée dans sa dimension négative, par une connaissance anticipée de la réception probable, inscrite à l'état de potentialité dans le champ¹⁶ ». Cette perception située du champ d'actions, de l'espace

des possibles à la fois incorporé et anticipé par l'écrivain, peut offrir à l'analyste des éléments d'objectivation de cette position et de cette trajectoire dans un champ littéraire épistémique (le champ de forces) reconstruit qui englobe, comprend ou nécessite ce point de vue.

Brouillons et champs bureaucratiques

Devant la difficulté de reconstituer les processus d'écriture pour un écrivain et devant le fait que l'écriture collective (polygraphie en ce sens) est sans doute la règle dans nombre d'institutions plutôt que l'exception – pensons aux États généraux, aux assemblées révolutionnaires et parlementaires (avec le rôle des rapporteurs et de la sténographie des débats)¹⁷, aux Conseils de l'État, aux administrations, aux tribunaux, mais aussi aux cabinets d'avocats et d'audit, aux rédactions de presse, aux entreprises, aux partis politiques –, on peut finalement s'étonner que son étude sociologique n'ait pas suscité plus de vocations. L'écriture collective n'offre-t-elle pas à voir *a fortiori* les substitutions, les variantes, la hiérarchie, les plans préparatoires, les fonctions de contrôle, les formules et formulaires standardisés, bref les trames et genres imposés, la division du travail et la structure du champ de forces qui pèsent sur l'écrit ? La distribution des capacités de rédaction, de correction, de « caviardage » ou de « toilettage » du texte ne renseigne-t-elle pas précisément sur la structure des relations de pouvoir dans la vie des bureaux ? Du reste, si l'écriture est socialement divisée ou distribuée, rien n'empêche de pouvoir isoler l'apport singulier d'un rédacteur-relecteur-correcteur dans la chaîne de production textuelle. Biffer est souvent, comme en littérature, synonyme de bifurquer, de dévier¹⁸ et, dans les univers bureaucratiques, de négociations et d'irréversibilité du fait des asymétries de pouvoir pesant sur la mise en texte. Se précisent alors une problématique et des modalités d'enquête qui prennent pour objet ces versions préliminaires ou intermédiaires d'un écrit bureaucratique, et les observent comme autant de marques de l'action bureaucratique en train de se faire et, simultanément, en train de faire la bureaucratie.

Ceci s'observe y compris, et peut-être à plus forte raison, dans des organisations internationales réputées pour leur confidentialité puisque les jeux d'écriture y mettent aux prises des acteurs sociaux investis du rôle de représentant d'entités

14. Cité dans Almuth Grésillon, « Raturer, rater, rayer, éradiquer, radier, irradier », in Bertrand Rougé (éd.), *Ratures et repentirs*, Pau, Publications de l'Université de Pau, 1996, p. 49-60.

15. Bernard Brun, « Brouillons et brouillages : Proust et l'antisémitisme », *Littérature*, 70, 1988, p. 110-128 et en particulier p. 128.

16. P. Bourdieu, *Les Règles de l'art...*, op. cit., p. 325.

17. Charles Suaud, « Le mythe de la base. Les États généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne »,

Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53, 1984, p. 56-79 ; Alain Garrigou, « Le brouillon du suffrage universel. Archéologie du décret du 5 mars 1848 », *Genèses*, 6, 1991, p. 161-178. Delphine Gardey, « Scriptes de la démocratie : les sténographes et rédacteurs

des débats (1848-2005) », *Sociologie du travail*, 52(2), 2010, p. 195-211.

18. Michel Leiris, *Biffures*, Paris, Gallimard, 1948.

I

LA FEMME SUPÉRIEURE.

I.

ENTRE DEUX FEMMES.

Le second étage d'un des plus jolies maisons de la rue Dupuis
 était occupé par M. Rabourdin, chef de bureau d'un des plus im-
 portants ministères. Vous avez rencontré dans Paris quelques figures
 qui ont de l'analogie avec celle de son fonctionnaire : quarante ans,
 une démarche entre l'indolence du promeneur et la méditation d'un
 homme occupé des cheveux gris des femmes ; des
 rendaient et douce une physionomie mélancolique ; des
 yeux bien pleins de feu, un teint encore blanc, mais chaud, et par-
 semé de quelques rougeurs violentes. Une bouche sérieuse, une taille
 élevée, maigre ou plutôt maigriotte comme un homme qui relève de
 maladie. Si ce portrait fait préjuger un caractère, la mise de l'homme
 est remarquable. M. Rabourdin portait habituellement
 une grande redingote bleue, une cravate blanche, un gilet croisé à la
 Robespierre, un pantalon noir sans sous-pieds, des bas de soie
 et des souliers assez découverts. Dès huit heures du matin, il sortait
 avec l'exactitude d'une horloge, par le même passage qu'il passait
 par les mêmes rues. Il était rasé, il tenait sa tasse de café sur son
 bras, et son habit propre si compassé que vous eussiez dit d'un banquier
 genevois allant au préche. Le père de M. Rabourdin avait été
 le père de M. Rabourdin ; mais assez philosophe pour prendre la vie comme elle
 est ; un honnête homme aimant son pays, le servant, sans se dissimu-
 ler les obstacles que l'on rencontre en voulant faire du bien ; prudent,
 parce qu'il connaît les hommes, et d'une exquise politesse avec les
 femmes, parce qu'il n'en attend plus rien ; enfin, un homme
 plein d'acquis ; affable avec ses inférieurs, tenant à une
 grande distance ses égaux et d'une haute dignité avec ses chefs. On
 remarquait surtout en lui l'air froidement résigné de l'homme qui avait
 entrepris les illusions de la jeunesse, renoncé à de secrètes ambitions,
 découragé sans dégoût, persistant dans ses premiers projets pour em-
 ployer ses facultés. Il n'était décoré d'aucun ordre, il n'était
 blessé et portait celui du lit aux premiers jours de la Restauration.
 Sa vie offrait des particularités mystérieuses : il n'avait jamais connu
 son père, sa mère, dont la beauté lui parut merveilleuse par souve-
 nir, et qui lui laissait peu de chose, lui avait donné
 comme surnuméraire dans les bureaux, un protecteur inconnu l'avait
 fait promptement appointer ; à vingt ans il était sous-chef, et
 chef à vingt-cinq. Depuis ce jour, sa main qui le soutenait, n'avait plus fait sentir sa secrète
 influence que dans la maison de M. Leprince, ancien commissaire-priseur, homme veuf,
 passé pour très-riche et qui avait une fille unique, Mlle. Xavier. Il
 vint éperduement amoureux de cette jeune personne, alors âgée de
 dix-sept ans, et qui avait deux cent mille francs. Soigneu-
 sement élevée par sa mère qui, fille d'un artiste, lui avait transmis tous
 ses talents, mademoiselle Célestine Leprince devait attirer les regards
 des hommes les plus haut placés. Elle était grande, belle, admirable-
 ment bien faite ; elle avait une voix et une figure à la fois

X'introuvable
de combas affli par
un front écheu
un nez à la dévotion
peuvent à la
tiguent les
aimer d'après
d'autant plus
qu'il y
d'un si jolie nuance que
celle d'
grise
Li
est le geste de X; mais
et ce trait, tel
esprit rigoureux, vous
et
temporaire par
la même chose par
à cette époque en 1874, vous
qui avait
cuttes
que
accusait
commune
mais elle t v li od
deux
deux pages
deux
Rabourdin
de la
mort de la mère
de dot
et
qui a été
relève
incompréhension qui

TAPUSCRIT annoté d'Honoré de Balzac.

souveraines. L'historien Alan Milward a par exemple pu restituer certains jeux d'écriture de la première conférence inter-gouvernementale européenne de l'après-guerre – la Conférence de Paris de 1947 – qui aboutira à la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE)¹⁹. Devant les exigences états-uniennes et pour éviter que ces dernières ne s'imposent en bloc, les diplomates français et britanniques s'accordèrent sur un mode d'organisation du travail d'écriture particulier : non pas une grande conférence politique obligeant à des compromis globaux et risqués, mais une structure en comités techniques sectoriels, désagrégeant les demandes américaines.

À s'intéresser aussi à la fabrication des traités de Paris (CECA) et de Rome (CEE et Euratom), on trouve en amont, comme documents préparatoires, respectivement le rapport Spaak et le mémorandum Monnet²⁰. Deux documents qui partagent le même mode de production : secret, resserré à quelques experts, éloigné de la discussion publique, court-circuitant les circuits habituels de production bureaucratique en tenant à distance aussi bien les diplomates des ministères des Affaires étrangères (MAE) que les hauts fonctionnaires du Trésor. Ces textes et leur mode de production posent en creux la question des conditions de l'innovation politique dans ces univers bureaucratiques et rejouent à leur façon le thème léniniste de l'élite éclairée, partagé, consciemment ou non, par des segments de la haute technocratie.

Mais la question du mode d'organisation de l'écriture collective se pose tout aussi bien dans les conjonctures plus *routinières* de la vie bureaucratique. Le politiste Iver Neumann, embarqué lui-même dans la production d'un discours peu stratégique du MAE norvégien, se voit contraint d'évoluer lui et son brouillon dans le dédale du ministère, de le faire corriger par différents services qui lui impriment chacun sa marque, ses enjeux, jusqu'à ce que le texte puisse alors « supporter » l'ensemble de l'institution ; comme le dit un de ses membres : « *A speech that the entire ministry may stand for* »²¹.

La cohérence et les contradictions d'un texte institutionnel, les lignes d'action qu'il prescrit ou proscribit, les diagnostics qu'il pose, les autorisations qu'il délivre, les mondes politiques qu'il construit, sont à ressaisir à l'aune de la dynamique institutionnelle qui les produit et qui leur donne ou non une force sociale. La transposition aux écrits d'institution de la démarche de « génétique des textes », de son heuristique, déplaçant

la réflexion de l'écrit vers l'écriture, de l'œuvre réalisée vers sa genèse, apparaît donc aisée, à condition de ne verser à nouveau dans une absolutisation positiviste de l'avant-texte (textisme, sémiologisme, finalisme) et une fétichisation d'un auteur « sans attache ni racine ». Partant des « brouillons » et en transposant sur cette matérialité textuelle des techniques d'analyse sociologique, il s'agit bien de reconstruire « la logique du travail d'écriture, entendu comme recherche accomplie sous la contrainte structurale du champ et de l'espace des possibles qu'il propose »²². La mémoire des participants au processus de rédaction collective, tout comme l'observation ethnographique et le travail sur archives peuvent être mises à profit pour étudier en actes « le pouvoir de l'écriture (qui appartient à celui qui possède la capacité d'écrire et l'exerce) et le pouvoir sur l'écriture (détenu par l'autorité en place qui le délègue et qui exerce un quelconque contrôle)²³ ». L'enquête peut être enrichie par l'analyse de la trajectoire des participants et de leur formation (scolaire et sur le tas) qui produisent certaines aptitudes scripturales, et donc aussi s'adosser aux enquêtes de sociologie de l'éducation et de l'administration intéressées par exemple aux épreuves de concours, à la formation professionnelle et aux formats d'écriture canoniques (la note de synthèse, la note au ministre, sous-couvert, le commentaire ou la rédaction de jugements ou d'arrêts, le rapport d'enquête ou le signalement, le contrôle de gestion ou la vérification fiscale) qui sont autant d'ethno-méthodes²⁴.

L'exemple d'un groupe de travail préparant l'*Étude économique « France »* estampillée OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) permet d'ôter à ces considérations leur caractère abstrait. La rédaction est là un exercice politique contraint et négocié entre certains hauts fonctionnaires de l'OCDE, la délégation française (composée majoritairement de membres issus du ministère des Finances) et deux autres pays-membres « examinateurs »²⁵. Cinq points soulèvent le plus de discussion, parmi eux : le recul de l'âge légal de la retraite à 65 ans, le licenciement des fonctionnaires, la fixation d'une enveloppe budgétaire au RMI. L'enjeu pour les délégués français est d'obtenir du Secrétariat des concessions importantes sur son évaluation défavorable initiale et donc des corrections de l'étude. Le délégué aux affaires internationales du ministère du Travail en dresse l'inventaire [voir encadré « **Éléments de négociations sur la Note de la France** », ci-contre].

19. Alan S. Milward, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-51*, Londres, Routledge, 2004 [1984], p. 69 sq.

20. François Denord et Antoine Schwartz, « L'économie (très) politique du traité de Rome », *Politix*, 89, 2010, p. 35-56.

21. Iver B. Neumann, *At Home with the Diplomats. Inside a European Foreign*

Ministry, Ithaca, Cornell University Press, 2012, p. 63-93.

22. P. Bourdieu, *Les Règles de l'art...*, op. cit., p. 325.

23. Armando Petrucci, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », *Annales*, 4, 1988, p. 823-847 et en particulier p. 823-824.

24. Voir par exemple Delphine Serre, *Les Coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2009 ; Jean-Michel Eymeri, *La Fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.

25. Sur ce type de matériau, avec une approche ethnographique : Maria

Duclos Lindstrøm, "On 'being helpful to the debate'. Design dimensions of OECD economic surveys", thèse de doctorat de sociologie, Copenhague, Université de Copenhague, 2014.

« Éléments de négociations sur la Note de la France »

<p>1. Reculer à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite</p>	<p>Cette proposition a été supprimée et il est donné acte à la France qu'elle a allongé la durée de cotisation, ce qui aboutit au même résultat, en termes budgétaires, dans des conditions jugées – du moins par ce pays – comme plus équitables. Une nouvelle adaptation du système pourrait s'avérer nécessaire au-delà de 2010.</p>
<p>2. Fixer une enveloppe budgétaire sur le RMI</p>	<p>Cette recommandation est abandonnée. Il est simplement demandé aux pouvoirs publics de mieux veiller à ce que le dispositif conduise à une réinsertion satisfaisante et mieux contrôler l'éligibilité des bénéficiaires. Il est admis que les dépenses budgétaires observées reflètent largement l'ensemble de l'activité.</p>
<p>3. Reconsidérer l'impossibilité de licencier les fonctionnaires</p>	<p>Cette recommandation, formulée de manière implicite, est supprimée. Il est donné acte à la France de ce que la mise en œuvre de la réforme de l'État doit déboucher sur une meilleure efficacité de l'action gouvernementale.</p>
<p>4. Supprimer le système d'extension administrative des conventions collectives</p>	<p>Le Secrétariat admet que cette recommandation, adressée par l'OCDE à la France et aussi à tous les autres États-membres, n'est sans doute pas particulièrement pertinente dans le cas de notre pays dans la mesure où l'extension des conventions ne paraît pas entraver significativement la décentralisation de la négociation salariale.</p>
<p>5. Moduler le SMIC selon l'âge, la région, le diminuer à terme</p>	<p>Ces recommandations disparaissent. Le Secrétariat donne acte aux autorités françaises de ce qu'elles veillent à diminuer le coût du travail non qualifié, tout en cherchant à maintenir un revenu minimum d'activité. La solution française a des implications budgétaires importantes, tout comme les systèmes d'« <i>in work benefit</i> » préconisés par l'OCDE et que la France n'envisage pas d'adapter.</p>
<p>6. Une sixième question, concernant les « trappes à chômage », a été évoquée</p>	<p>Elle ne soulèverait pas les mêmes problèmes de principe que les points précédents et ne présenterait pas la même sensibilité politique ; le secrétariat a admis les propositions de rédaction de la France, qui mettent en valeur notre stratégie pour rendre plus incitatif au travail le système de prélèvement et de redistribution. [...] Les concessions du Secrétariat me paraissent très importantes. Il semble que le président du Comité acceptera cette nouvelle rédaction.</p>

Note : Olivier Villey, délégué des affaires européennes et internationales, « Comité d'examen de la situation économique de la France par l'OCDE », Paris, ministère du Travail et des Affaires sociales, 28 novembre 1998 [archives DARES ; fonds Seibel].

Écriture collective, signature et fonction auteur : les voies de la réification institutionnelle

S'appuyant généralement sur une rhétorique de la connaissance objective, pacifiée, unanimiste, impersonnelle, l'écrit bureaucratique quand il se fait public, quand il se rend officiel, est silencieux sur les hiérarchies et les réécritures successives dont il a pu être le produit. Il se présente comme l'œuvre cohérente d'un « auteur », individuel ou collectif, désigné par le nom propre, la fonction, le sigle : la volonté *du* législateur ou *du* ministre, le rapport *de* la Cour des comptes, l'arrêt ou l'avis *du* Conseil d'État, la directive *de* la Commission européenne, la décision *du* Conseil d'administration ou de discipline, le *twitt* de la Présidence, etc. Cet « auteur » endosse la responsabilité de sa rédaction, de son édition et de sa publication par la signature ou, au contraire, évite de parapher le document et donc la responsabilité de ce qu'il peut déclencher comme situation nouvelle (notamment juridique) pour le signataire, l'administré ou l'usager d'un service ou pour des supérieurs hiérarchiques. La dilution de responsabilité peut aussi passer par la multiplication des contresings. Dans tous les cas, la signature fait enjeu : l'institution s'y rassemble.

Il en est ainsi pour un rapport emblématique à l'OCDE (le rapport McCracken) publié en 1977. Dans une période d'incertitude sur les recettes de politique économique, le Secrétaire général (SG) de l'OCDE s'inquiète « à propos des responsabilités et du degré auxquels nous voyons, et auxquels les autres verront ce rapport, soit comme un "rapport de l'OCDE", soit comme un rapport du Secrétariat, ou soit comme un rapport d'experts indépendants. » La signature du rapport n'est pas prise à la légère. S'il a fallu dans un premier temps associer l'organisation au « groupe d'experts indépendants », il s'agit désormais de créer suffisamment de distance entre eux pour éviter les retombées négatives, perçues essentiellement comme une politisation de l'OCDE, équivalent à son désaveu comme « expert »²⁶.

Durant la Renaissance italienne, revendiquer la paternité de son œuvre en signant, c'est-à-dire à la fois être autorisé à le faire et être érigé en autorité, est interdit aux artisans maîtrisant la calligraphie – les « maîtres d'écriture » – dès lors qu'ils se font « graphistes du pouvoir public » par l'écriture de grand appareil (épigraphique) sur les bâtiments publics et agissent donc sur commande des princes, pontifes, cardinaux et autres gouvernements²⁷. L'œuvre demeure anonyme, le nom de l'artisan destiné à rester ignoré destiné à rester ignoré. Quant aux « scripteurs délégués » (écrivains

publics ou de famille), ils ne font pas de la signature un enjeu et peuvent officier comme intermédiaires culturels entre les institutions bureaucratiques (en particulier fiscales) et les assujettis ne maîtrisant pas la forme écrite imposée.

Au risque de crédibiliser certaines controverses, certains conflits, en les intégrant au propos final et de lézarder la façade institutionnelle que l'écrit bureaucratique permet de ravalier et de mettre en scène, le travail de coproduction et de synthèse du document bureaucratique est mis sous le boisseau, et l'écrivain public (secrétariat, comité, cour, assemblée, commission, corps d'inspection, cabinet) réifié, totalisé. Une socio-génétique de l'écrit doit alors saisir comment un texte négocié, reformulé au cours d'interactions en réunion ou d'affrontements sur le papier, devient le texte d'une institution, promue et identifiée par la siglaison, unifiée et personnifiée par le texte. Les techniques de « mise en texte »²⁸ sont bien des outils essentiels à la fabrique institutionnelle : s'y jouent la création, l'entretien, la continuité et la circulation d'entités à majuscules et, simultanément, la dépersonnalisation des rapports sociaux qui les rendent possible. La réification réalisée grâce à l'écrit, en projetant des objectivations, *en faisant écran*, est un instrument de production et de protection de l'institution, le carburant de l'officialisation et l'outil d'un gouvernement à distance. Pour les acteurs impliqués dans ces jeux sociaux, qui bénéficient de cette réification institutionnelle, de sa protection, en pouvant dans certaines limites la manipuler, il peut être coûteux (judiciairement, politiquement, etc.) d'y toucher, de la percer, de la mettre à nue, d'y résister. Réciproquement – et c'est là sans doute un effet de contrainte plus indirect ou objectif encore – cet « écran » peut ou non en imposer à l'extérieur, suivant par exemple le degré de méconnaissance *pratique* des institutions, pouvant être le produit d'une action éducative déréalisante ou de la seule ignorance de leur fonctionnement ou de leur histoire.

Vie privée, vie publique de l'écrit bureaucratique

Marquage du document, fuite et gestion documentaire de l'officiel

Dans les processus d'écriture et de lecture, l'alchimie ou la transsubstantiation institutionnelle s'appuie sur des techniques de gestion de l'officieux : réunion

26. Pour le détail : Vincent Gayon, « Incertitude structurelle, sens de l'acceptable et prescriptions politiques. Le keynésianisme international se débat (1974-1978) », à paraître.

27. A. Petrucci, art. cit. Voir aussi Béatrice Fraenkel, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992 ; Michel Zimmermann (dir.), « *Auctor* » et « *auctoritas* ». *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*,

Paris, École nationale des chartes, 2001. 28. Donald F. McKenzie, *La Bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1991 [1985] ; Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire*

entre certitudes et inquiétude, Paris, Albin Michel, 2009, spécialement p. 153-180 et 305-342.

à huis clos, comité restreint, brouillons à diffusion générale, restreinte, confidentielle ou secrète, mise sous embargo, conclusions « fuitées » dans la presse. L'accès à l'écrit bureaucratique, la possibilité de le lire, de le rédiger, de le transformer, de le diffuser sont inégalement distribués : le *secrétaire* est initialement retiré, tenu au secret, à la confiance. Des frontières séparent différents cercles de rédacteurs, de correcteurs ou de simples lecteurs, selon des principes hiérarchiques tacites ou plus officialisés et durcis dans le droit : les prestations de serment, les niveaux d'accréditation comme ceux établis dans le Code de la défense, le secret bancaire, médical ou des « affaires ». Différentes techniques de marquage et de protection du document circonscrivent le lectorat : la certification et la ratification par les tampons, les sceaux, les cachets, les scellés, les arts cryptographiques.

En reprenant l'exemple de la Conférence de Paris, l'enjeu pour l'administration Truman était de pouvoir présenter au Congrès des États-Unis un document traduisant l'entente, l'unité, la coopération sinon l'intégration économique de « l'Europe » pour gérer l'aide Marshall. L'emprise des logiques nationales dans la Conférence produisit à l'opposé un rapport initial juxtaposant seize demandes séparées. En fixant un ultimatum, le gouvernement états-unien exigea en secret sa réécriture complète : ce document engageait sa propre crédibilité devant le Congrès, « l'Europe occidentale » devait sur le papier s'afficher unie ; ce que les commentateurs n'ont pas manqué de lire comme signe politique univoque de rassemblement, de même que certains participants contraints de jouer ce jeu d'écriture.

De 1992 à 1994, une *Étude sur l'emploi* d'ampleur est préparée à l'OCDE. Alors même que le processus d'écriture terminale se poursuit entre fonctionnaires du Secrétariat et délégations gouvernementales, s'enclenche sa prévente aux journalistes. Le rapport devient l'instrument d'affichage d'une institution unifiée, cohérente, pleinement engagée sur la question du chômage. La difficulté à surmonter à ce moment précis est de faire parler du texte sans interférer avec le processus de coproduction interne en cours d'achèvement. C'est au SG placé en position d'arbitre et d'interlocuteur quasi-unique des journaux sélectionnés de résoudre cette injonction contradictoire. L'organisation, par son service communication, tente de contrôler sa parole publique, de réduire le « bruit » institutionnel en n'accordant qu'avec parcimonie les « titres-à-parler » et les terrains de discussion, bref cherche à produire l'OCDE comme auteur homogène et indépendant²⁹.

Il y a là tout un sens bureaucratique de la gestion matérielle de l'officiel, dont la « fuite » contrôlée est un cas particulièrement sophistiqué. Que ce soit pour un projet de lois ou un rapport, les fuites sont des situations où se tendent ces rapports entre vie privée et vie publique du texte et où se mettent en jeu la consistance des relations entre secteurs (ou sous-secteurs) différenciés. Comme si le tonneau bureaucratique avait été percé, la fuite altère l'économie de production initiale du document en ouvrant le cercle des lecteurs-correcteurs potentiels. Souvent perçue et présentée comme portant atteinte à l'autonomie des institutions, les prenant en défaut, la fuite peut s'analyser comme importation – subie ou provoquée – de ressources d'un autre champ (politique, journalistique, etc.) ou d'un autre secteur bureaucratique dans le processus d'écriture ou dans la réception à venir. Mais la déstabilisation de la configuration initiale n'est pas automatique. Loin de toujours prendre au dépourvu les acteurs concernés, la fuite peut tout aussi bien constituer un outil stratégique ou une bonne surprise pour peser en interne, consolider ou rééquilibrer la configuration d'écriture, ou faire déjà exister hors les murs l'institution.

Rompant, à six mois du rendu final, la confidentialité de l'*Étude* de 1994 signée OCDE, le *Financial Times* (FT) titre à la une que « l'OCDE veut taxer le capital pour relancer l'emploi ». Sujet déjà marginal dans l'enceinte, le relèvement de l'imposition sur les revenus du capital perd alors le peu de crédit qui lui reste. En revanche pour le service de presse de l'OCDE, la fuite n'a ou presque que des vertus : « Même avec le titre à la une mensonger, le point de vue de la Division Presse est que cet article ne pouvait pas mieux convenir à notre programme et à notre message imposés [...]. [C]e serait plus réaliste et positif [...] de rappeler que de telles fuites sont anticipées par nous tous ; ceci a confirmé le sentiment du SG qu'étant donné que les fuites sont inévitables, nous devons travailler avec, plutôt que contre elles³⁰. »

Dix-neuf ans plus tôt, le rapport McCracken connaît aussi une « fuite ». Mais celle-ci intervient cette fois lors de la sélection des membres de la commission mandatée pour l'écriture du rapport et de son président. Tandis que certains participants pressentis n'ont pas donné leur accord définitif et qu'aucun communiqué officiel n'a été publié, un autre article du FT lève le voile sur la création du groupe et sa composition. La fuite brise certes la primeur de l'annonce et la confidentialité océdienne, mais elle agit surtout comme une ressource dans les marchandages sur la composition de la commission et oblige

29. Pour le détail : Vincent Gayon, « Le crédit vacillant de l'expert. L'OCDE face au chômage dans les années 1990 et 2000 », *Cultures & Conflicts*, 75, 2009, p. 53-73. 30. *Ibid.*

le Secrétariat de l'OCDE à l'entériner et à l'officialiser précocement, alors que la liste des membres était tenue secrète et suspendue à l'approbation du Conseil³¹.

Dès lors qu'en novembre 2010 il choisit de mettre en ligne l'intégralité des 250 000 télégrammes diplomatiques états-uniens en possession de Wikileaks, Julian Assange court-circuite de grandes rédactions de presse européennes et états-uniennes qui collaboraient jusqu'ici avec lui, et perd rapidement leur soutien. Elles y voient désormais une négation de leurs pratiques professionnelles³². Le *Cablegate* devient « l'affaire Wikileaks », ce qui était « fuite légitime » quand les documents étaient *mis en forme* (ou réfractés) selon les logiques propres à certains acteurs des champs journalistiques (anonymisation, liens à l'actualité) devient « fuite illégitime » quand ils sont livrés brut et agissent *directement* dans les calculs des acteurs des champs bureaucratiques concernés : les champs diplomatiques. Wikileaks bouscule les formes stabilisées de flux de transactions entre le champ bureaucratique et le champ journalistique, l'organisation en brouille les frontières, elle ne renforce plus ni l'un ni l'autre dans leurs jeux respectifs, elle tente de produire une nouvelle position, orthogonale à ces transactions, et en paie le prix.

Émission de la réception et effet télégraphe

Tout écrit sépare une instance d'émission et une instance de réception, une fonction scripteur-émetteur-auteur-producteur d'une fonction lecteur-récepteur-lecteur-consommateur. Quand l'institution émettrice est une institution bureaucratique d'État, ce clivage peut se superposer aux oppositions gouvernant/gouverné, fonctionnaire/assujetti, expert/profane, actif/passif, interne/externe, haut/bas. Déplacer le regard sur le texte en train de s'écrire permet d'apprécier pour qui se durcissent, se déplacent et se dépassent ou non ces oppositions. La position de lecteur ou de public, promue par les institutions émettrices et construite par l'écrit bureaucratique, n'apparaît par exemple pas seulement au stade de la publication ou de l'édition. Dans l'écriture, nombreuses sont en effet les traces des anticipations de la réception du texte ou, si l'on préfère, d'« émission de la réception »³³ : anticipation des échéances et du contexte de livraison (alternance politique, calendrier électoral, rapport de forces perçus entre services), anticipation du type de récepteurs (politiques, administratifs, journalistiques, supérieurs hiérarchiques, collègues, usagers, parents d'élèves) et de leur mode de lecture (« aller à l'essentiel », des messages simples, directs,

opérationnels, euphémisés, alambiqués, technicisés). L'anticipation de « son public » est toujours située, prise dans la position occupée par les acteurs dans la dynamique d'écriture et leur histoire incorporée. Elle tient aussi aux lignes d'action instituées par les services bureaucratiques spécialisés dans la publication, qui tentent de définir la ligne éditoriale « maison », un « plan média » ou un « guide de style » [voir encadré « *“Écrire pour être lu” : les codes de l'écriture bureaucratique* », ci-contre]. Elle renseigne là encore sur le champ de force et sa dynamique, sur l'espace pertinent de calculs et de positionnements qui s'imposent aux acteurs.

L'histoire de l'Europe communautaire témoigne ainsi de ce type d'anticipations. Les grandes lignes de la « déclaration Schuman » du 9 mai 1950, étayée par le memorandum Monnet, ont reçu quelques jours plus tôt l'approbation du Secrétaire d'État états-unien Dean Acheson, puis celle du chancelier Adenauer, c'est-à-dire les deux soutiens nécessaires au succès international de l'opération, quand d'autres furent systématiquement écartés de la confiance, tels ceux du Parlement français, des services du Quai d'Orsay, du ministère des Finances ou de l'Industrie, ainsi que des milieux d'affaires du charbon et de l'acier, et enfin du Foreign Office.

Pour le rapport McCracken de 1977, le rare événement politique, qui attire l'attention et les inquiétudes dans la production du rapport, est l'installation de l'administration Carter. Sans l'appui de cette dernière, le rapport semble voué au placard. Il est alors crucial pour l'OCDE d'entamer les discussions avec le nouveau *Council of economic advisers*, voire le Trésor états-unien, pour d'ultimes ajustements rédactionnels³⁴.

Pour le rapport de l'OCDE de 1994, les anticipations politiques des hauts gradés de l'organisation se dirigent dans le cours même de la rédaction vers la nouvelle administration états-unienne démocrate (Clinton), craignant (à tort) un éventuel tournant dans les appréciations des causes du chômage et ses solutions³⁵.

L'analyse de la carrière des textes avant leur publication questionne inévitablement la porosité de l'institution émettrice et éditrice. Elle retient l'hypothèse d'une participation toujours possible et généralement déniée de futurs récepteurs ou de commanditaires à l'émission même du message. En bien des cas les supposés « récepteurs » participent déjà de « l'émission » : soit directement par la (co)rédaction ou la négociation, soit indirectement en tant qu'ils pèsent sur des rédacteurs susceptibles ou obligés de reconnaître

31. Pour le détail : V. Gayon, « Incertitude structurelle, sens de l'acceptable », art. cit.

32. Yves Buchet de Neuilly, « Wikileaks, les médias et la diplomatie. La fuite comme

enjeu de consolidation et de brouillage des frontières sociales », *Genèses*, 94, 2014, p. 140-158.

33. Brigitte Le Grignou et Erik Neveu, « Émettre la réception. Préméditation

et réceptions de la politique télévisée », *Réseaux*, 32, 1988, p. 67-107.

34. Pour le détail : V. Gayon, « Incertitude structurelle, sens de l'acceptable », art. cit.

35. Pour le détail : Vincent Gayon, « Un

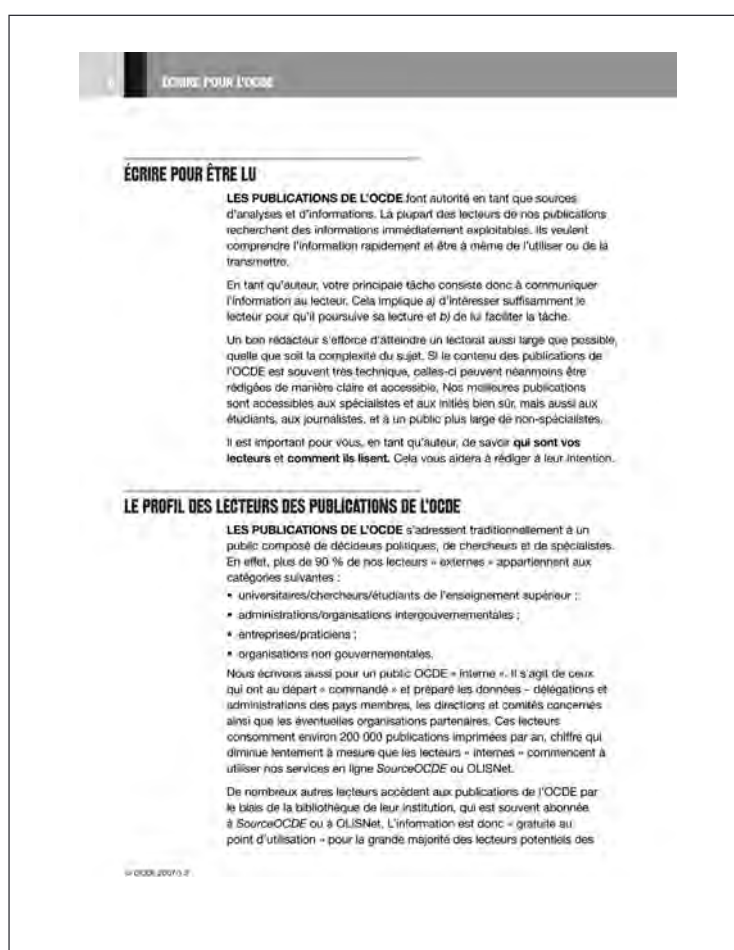
atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" », *Sociologie du travail*, 51(3), 2009, p. 324-342.

« Écrire pour être lu » : les codes de l'écriture bureaucratique

Certaines bureaucraties structurellement placées en situation d'expertise, comme l'OCDE, sont des centres éditoriaux à part entière, disposant d'un service de communication dédié qui produit parfois une forme d'explicitation et de systématisation de la politique éditoriale « maison ». S'il faut se garder de chercher dans le *Guide de style de l'OCDE*¹, que ce service publie, un quelconque rôle moteur sur les pratiques – il suffit par exemple de rappeler que l'institution se passait volontiers d'un tel document les décennies précédentes –, ce dernier témoigne néanmoins d'un souci pour la mise en forme du message, de formes

banalisées d'anticipation de la réception, et peut-être aussi – à une période où l'organisation s'ouvre à de nouveaux pays membres et où s'intensifie la spécialisation disciplinaire des économistes – de nouvelles contraintes de socialisation à l'écrit qui doivent se rendre plus explicites, car allant peut-être moins de soi, et qui peut s'apparenter à une confiance moindre dans les dispositions scripturales de ses membres, autant qu'à des exigences accentuées de visibilité médiatique.

1. OCDE, *Guide de style*, Paris, OCDE, 2007.



UN GUIDE DE STYLE qui n'épuise pas le travail de mise en forme.

leurs vues en les anticipant, et bien souvent choisis et disposés à cet effet³⁶. À rebours de l'image (entretenu) d'une instance d'émission isolée – un *think tank*, une administration centrale, un gouvernement, une cour de justice, une organisation internationale, une agence de notation – il faut voir si et dans quelle mesure les écrits bureaucratiques sont coécrits ou négociés avec d'éventuels récepteurs et indexés à des attentes anticipées. Il s'agit donc d'abandonner les « modèles diffusionnistes d'allure mécaniste »³⁷ distinguant *a priori* un point d'émission et un point de réception qui hantent encore nombre d'analyses (en particulier les études de *policy transfer*) et de suivre l'écriture bureaucratique pour interroger la fabrique en situation des conditions d'une partie de la réception. Du point de vue d'une sociologie de l'action publique, l'invite est claire : prendre le schéma émission/réception, conception/mise en œuvre, ordre/exécution pour ce qu'il est, une pratique discursive de gouvernement produisant du « décisionnisme » (puisant au juridisme positiviste). Ce décisionnisme charrie l'image de la courroie de transmission et de l'agent d'exécution : *l'effet télégraphe*³⁸.

Ce récit du pouvoir, s'il prétend *de jure* exercer des effets, n'a pas à être endossé pour rendre compte de l'action publique *de facto*. L'ordre donné, le règlement, la directive ou la circulaire, ne préjugent jamais de leurs effets concrets en situation, ni de l'efficacité de leur circulation. Les instances de commandement ne sauraient déterminées mécaniquement les pratiques administratives (y compris militaires et policières) des subalternes comme des hauts gradés. Ces acteurs, qui sont à l'évidence tenus de se réclamer de la règle, de la consigne ou de l'instruction pour agir, se l'approprient selon leurs lignes d'action spécifiques et leurs routines³⁹. Ils ne sont pas des automates mais agissent dans des espaces de pouvoir où par exemple la règle (de droit) est en jeu, où comme le dit Weber « certaines activités [sont] orientées en fonction d'elle » et non *par elle*, et où donc il y a place pour une forme de « jurisprudence bureaucratique »⁴⁰. Cette production sociale de l'« application » de la règle ou de l'« exécution » de l'ordre est liée à l'espace toujours spécifique et localisé dans lequel la pratique bureaucratique est immergée

et où l'État central ou ses services ne disposent pas toujours, loin s'en faut, du monopole de l'interprétation. L'espace de jeu avec la ou les règles de droit (différents codes, jurisprudences, circulaires, notes de service), structuré selon une distribution inégale des capitaux (technique, bureaucratique, économique, symbolique, social) permettant de jouer des règles comme ressource ou « voie d'action », contraint les forces sociales (par exemple tel notable, telle société immobilière, telle municipalité ou tel garde-forestier plaignants) qui y pénètrent à une mise en forme spécifique⁴¹. En assignant des types définis d'action à des sujets (juridiques ou organisationnels) abstraits désignés dans le texte ou le discours au titre de fonction (et non de personne), en formalisant, en canalisant, en enregistrant (par exemple au greffe) et en rythmant leurs séquences d'action respectives dans cet espace (suivre la ou les procédures), en reliant par intertextualité la règle ou l'ordre à un ensemble plus vaste et hétérogène formant une sorte d'« archi-texture »⁴², il peut pondérer ou affermir à sa façon – *i.e.* en les réfractant selon ses logiques sectorielles – les forces en présence, par la garantie et la défense de droits subjectifs. Par son fonctionnement même, le terrain de jeu avec les règles ou avec les ordres peut transfigurer l'espace social englobant dans lequel il est immergé.

Écriture collusive, performativité et circuit de légitimation

L'analyse de l'« influence » des textes, de l'efficacité « performative » du message, peut se repositionner dès le stade de leur énonciation sur les conditions sociales et techniques de l'écriture collective, sur les horizons d'attente entre rédacteurs et récepteurs, sur leur sélection et sur leurs transactions. Ce niveau d'examen retient solidement les maillons de la même chaîne d'écriture instituante, leur dynamique de structuration ou d'assemblage et, enfin, les contraintes qui pèsent sur la présentation publique de l'écrit. La coproduction peut expliquer le succès et l'écho, comme l'insuccès et le silence, de ces écrits sans recourir aux conjectures sur la « conversion » idéologique ou le « pouvoir évangélique » de l'écrit d'un point

36. Vincent Gayon, « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements », *Critique internationale*, 59, 2013, p. 47-67.

37. Luc Boltanski, « America, America... Le Plan Marshall et l'importation du "management" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 38, 1981, p. 19-41 et en particulier p. 22.

38. En avril 1923, au XII^e congrès du Parti communiste, Staline déclare : « On pourrait penser, par analogie, que les

rapports sont ici les mêmes qu'à l'armée, c'est-à-dire que le Parti donne les ordres, que ses consignes sont transmises par le télégraphe et que l'armée, c'est-à-dire la classe ouvrière, exécute ces ordres. » Voir la discussion de ce point par Yves Cohen, « Administration, politique et techniques. Réflexions sur la matérialité des pratiques administratives dans la Russie stalinienne (1922-1940) », *Cahiers du monde russe*, 44(2-3), 2003, p. 269-308.

39. Graham Allison et Philip Zelikow, *Essence of Decision. Explaining the Cuban*

Missile Crisis, New York, Longman, 1999 [1971] ; Pierre Bourdieu, « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », in Pierre Bourdieu, *Les Structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, p. 155-180.

40. Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

41. Des situations-clés ont ainsi pu être identifiées pour saisir cet espace de jeu en actes : le choix de la règle applicable, la qualification juridique des situations,

les échanges conduisant à la prise de décision, la résolution des conflits entre les agents de l'administration et les administrés. Voir Pierre Lascombes et Jean-Pierre Le Bourhis, « Des "passe-droits" aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique », *Droit et société*, 32, 1996, p. 51-73.

42. Dorothy E. Smith, "Texts and the ontology of organizations and institutions", *Studies in Cultures, Organizations and Societies*, 7(2), 2001, p. 159-198.

A sur un point B. Non plus donc la force intrinsèque des idées promues, mais la force socio-cognitive reconnue et négociée de la mise en forme et de la plume des auteurs ; non plus l'accord explicite ou thétique de vues, mais bien sa formalisation collective et sous contraintes. Rapports de sens et rapports de force n'ont pas à être disjoints, et « esprit de corps » n'est pas synonyme de consensus éclairé et déclaré. L'ambiguïté conceptuelle ou le flou terminologique inscrit dans les textes (« économie sociale de marché », « activation des politiques sociales », « réformes structurelles », etc.), auquel peuvent s'ajouter les quiproquos et malentendus linguistiques (parfois stratégiques) dans les arènes plurilingues, peuvent ainsi faire tenir et faire agir des collectifs hétérogènes, et organiser la force (ou l'innocuité) du texte et du collectif qui le porte. Cet angle d'analyse s'écarte alors résolument d'approches intellectualistes trop séduisantes (comme celle des « communautés épistémiques ») qui font de la formalisation d'un programme d'action publique et de sa « réussite » le produit d'un *accord sur son sens* ou *sur ses valeurs*. La nappe des rapports de force institutionnels, concurrents, hétérogènes, aléatoires et parfois simultanément convergents dans l'écriture et dans les transactions documentaires, s'en trouve écartée, alors qu'elle conduit tout aussi bien et, peut-être le plus souvent, à ce type de production discursive « à succès ».

Ce dernier mode explicatif n'exclut pour autant pas la possibilité que les groupes de rédacteurs-lecteurs partagent des schèmes de perception et d'action, des croyances ou des représentations, plus ou moins homogènes, hérités par exemple d'une socialisation scolaire ou professionnelle analogue, et pouvant conduire jusqu'aux situations « où chacun prêche des convertis qui prêcheront à leur tour, et sans en avoir l'air, d'autres convertis⁴³ ». Mais il ne la postule ni comme nécessaire, ni comme suffisante, à la réussite performative. En bien des cas, la force sociale de l'écrit bureaucratique peut en effet s'analyser comme le produit de « transactions collusives », au sens de flux de relations sociales (non résumables à des échanges interpersonnels) entre des acteurs inscrits dans des champs (ou sous-champs) différenciés et fondés sur des règles pragmatiques de non-ingérence réciproque⁴⁴. L'une des caractéristiques de ces *circuits d'échanges légitimant* est d'assurer, à couvert ou à découvert, la reconnaissance mutuelle de l'autonomie des secteurs concernés, et par-là la consistance de leur

définition d'eux-mêmes, de leur « façade », sans qu'il y ait nécessairement de part et d'autre une attente de réciprocité immédiate. Une autre est que ces transactions intersectorielles peuvent heurter dans le même temps des dispositifs normatifs officiels, le sens de la normalité des tiers exclus de l'échange, ou la représentation légitime des relations entre ces secteurs, rendant cette *écriture collusive* et ses réseaux de consolidation vulnérables au plan de leur légitimité.

Les coécritures de règlements communautaires entre la Commission européenne et de grands groupes industriels, aussi routinisées soient-elles pour les initiés, restent coûteuses à revendiquer publiquement pour les deux parties. S'y jouent leur façade institutionnelle respective de « régulateur » et d'« industriel » et par-là la légitimité de la règle de droit produite. Ces coécritures assurent d'un côté à la Commission une expertise et un soutien de première main pour produire de la règle à l'échelle communautaire et, de l'autre, aux grands groupes un instrument d'action pour peser dans leur univers propre face à des concurrents (intra- ou extra-communautaires)⁴⁵.

Il en est de même pour les réécritures de certains rapports de l'OCDE avec les délégations gouvernementales. Les rendre visibles mettrait à mal l'image d'indépendance revendiquée par l'institution, ou mieux raccourcirait le circuit de légitimation et, ainsi, affecterait son efficacité. Alors qu'ils l'accréditent et l'instituent, les gouvernements font alors généralement comme s'ils trouvaient *déjà là* cette parole experte justifiant le plus souvent des mesures impopulaires.

Il n'est pas indifférent sur ce point que certains enquêtés (commissaire et maître des requêtes) fassent par exemple remarquer à l'ethnographe du Conseil d'État que, s'il avait pu assister aux délibérés du jugement, insisté davantage sur la fonction de conseiller juridique du gouvernement à côté de celle de juge de la légalité administrative, ou encore dépassé les dénégations méprisantes des conseillers à l'égard des juristes universitaires producteurs de doctrine, ses vues trop flatteuses sur « l'autonomie » de l'institution et sur la « pureté du droit » auraient été infléchies⁴⁶. Par ailleurs, tirer les conséquences sociologiques de la formation de « généralistes » (ENA) et non de juristes (publicistes) de la majorité des conseillers, à laquelle s'ajoute le va-et-vient dans les cabinets ministériels et la haute administration (qui pose, sorti de France, immédiatement problème et que pointe la Convention européenne des droits de l'homme), permettrait de saisir tout autrement le travail d'écriture (notamment la déréalisation)

43. Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, « Lieux neutres et lieux communs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976, p. 58-62 et en particulier p. 61.
44. Michel Dobry, « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », in Javier Santiso (dir.), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, 2002, p. 103-120.
45. Voir par exemple, Sylvain Laurens, *Les*

Courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles, Marseille, Agone, 2015.

46. Bruno Latour, *La Fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2002, en particulier p. 224

note 19 et p. 7-8 ; Antoine Bernard de Raymond et al., « Droit, réflexivité et sciences sociales. Autour du livre de Bruno Latour : *La Fabrique du droit (confrontations)* », *Terrains & travaux*, 6, 2004, p. 159-180 et en particulier p. 168 sq.

des arrêts mais aussi des projets de loi (face aux commissions parlementaires), ainsi que la force sociale *de ce* droit et ses modes de transformation. Mais il aurait sans doute fallu à l'enquêteur sortir d'une pusillanimité méthodologique justifiée sur l'autel de la mise en péril par l'enquête sociologique de – ni plus ni moins – l'État de droit. Si l'objectif politique déclaré était d'apprendre à chérir le droit et sa fragilité, ausculter ses composantes sociales plutôt qu'endosser la représentation qu'il donne d'emblée de lui-même semble un exercice plus prometteur. Ce programme le placerait au-devant de ses responsabilités et de ses manquements, ou si l'on préfère à la hauteur de ses exigences et de ses ambitions ; bref le prendrait au sérieux en tant qu'universel.

Propriété trans-locale et vies ultérieures de l'écrit

La sociologie de l'écrit bureaucratique, et *a fortiori* de l'écrit juridique, doit pouvoir enquêter sur les enjeux qui pèsent sur l'écrit comme produit fini et livré à une circulation et à des usages excédant les volontés de ses auteurs. Il est en effet une propriété, reconnue banale, de l'écrit que de pouvoir durer. Mais loin de fixer à jamais le sens du message, cette propriété offre au contraire au texte la capacité d'être réactive dans des circonstances de lecture, et donc d'énonciation nouvelle, très éloignées de celles qui l'ont vu naître. La finitude matérielle apparente du texte laisse toujours possible l'investissement subjectif du lecteur : on ne se baigne ainsi jamais deux fois dans le même texte. Les propriétés « trans-locales » de l'écrit, comme les désigne Dorothy Smith⁴⁷, lui permettent d'entrer dans les lignes d'action les plus diverses de ses « lecteurs-activateurs », de les coordonner parfois, et donc aussi de déborder les usages initialement anticipés de l'écrit. Mais certains écrits bureaucratiques, tels que les mains courantes, pourtant indispensables au jour le jour à la coordination du travail en équipe, perdent aussi toute consistance hors du lieu de l'agir⁴⁸. La qualité trans-locale de l'écrit, autorisée par sa matérialité, donne à certains documents, tout comme à certains « événements » reconstruits et transmis par l'écrit, de nombreuses « vies ultérieures »⁴⁹ liées aux configurations sociales dans lesquelles ils sont réactivés, relus, recréés, constitués en archives. Ceci après avoir été un temps et dans le cours de l'action « littérature grise, dans le souci d'exactitude documentaire, de certification, de remémoration ou d'authentification qui en a caractérisé la fonction »⁵⁰.

Les illustrations de ces « lettres mortes » ponctuellement (et parfois durablement) ressuscitées ne manquent pas. L'histoire des « grands textes » philosophiques (ou religieux), comme les *Discours sur la première décade de Tite-Live*⁵¹, représente un cas limite de ces redécouvertes périodiques et multi-séculaires liées à l'émergence, à la perpétuation et aux transformations d'univers savants, éditoriaux et politiques et de leurs relations mutuelles.

Un processus analogue se joue dans la redécouverte en 1958 (et au-delà) du « discours de Bayeux » comme écrit prophétique de la Cinquième République⁵², élevé au rang de quasi-norme constitutionnelle par un cortège hétéroclite d'exégètes qui s'approprient le texte et en développent autant de lectures spécifiques dans une compétition politique transformée : juristes (publicistes), historiens, journalistes et hommes politiques (gaullistes en tête, mais pas seulement). En le prononçant en 1946, de Gaulle prêche pourtant dans le vide, dans une quasi-indifférence ou suscitant l'embaras, ne trouve que peu d'échos, c'est-à-dire peu de soutiens politiques dans les champs politique et bureaucratique de la Quatrième République qui ne font plus de place à la figure du chef charismatique ou de l'homme providentiel.

C'est pourquoi la question de savoir si pour interpréter « correctement » un texte (de loi) – par exemple la Constitution de 1791 et la portée du veto suspensif royal –, les débats (d'assemblée) qui ont présidé à sa rédaction doivent compter ou s'il faut au contraire les rejeter, au profit du seul texte promulgué et de son univocité (juridique) présumée, ne se pose de manière aussi tranchée entre un juriste et un historien, qu'aussi longtemps que l'économie de production du texte et de sa réception ne sont pas reliées⁵³. Il est des cas où la première – ici la dynamique révolutionnaire – continue de produire ses lecteurs ou ses effets dans la réception (parce que les émetteurs les plus intéressés au texte peuvent en être devenus les récepteurs les plus influents et contraints). Il en est d'autres où le texte « s'émancipe » en quelque sorte (et parfois rapidement) des conditions de sa production parce qu'il bénéficie de nouveaux soutiens sociaux (qui peuvent d'ailleurs être les émetteurs initiaux pris dans de nouvelles logiques d'action). Le regard doit donc se diriger sur les circuits de lecture et de relecture dans lesquels les ressources formelles, cognitives et sociales objectivées dans le texte, vont s'insérer, se mouvoir, être reconnues, réinventées. Pour ce qui concerne l'écrit juridique, il s'insère bien « dans un système de chaînes d'écriture de personnes

47. Dorothy E. Smith, *Institutional Ethnography. A Sociology for People*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2005.

48. Jean-François Laé, *Les Nuits de la main courante. Écritures au travail*,

Paris, Stock, 2008.

49. Kristin Ross, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Bruxelles, Complexe, 2005.

50. F. Charvolin, *op. cit.*, p. 127.

51. Jérémie Barthas, *L'Argent n'est pas le nerf de la guerre. Essai sur une préten-*

due erreur de Machiavel, Rome, École française de Rome, 2011.

52. Brigitte Gaiti, *De Gaulle, prophète de la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 25-53.

53. Michel Troper, « Sur l'usage des

concepts juridiques en histoire », *Annales*, 6, 1992, p. 1171-1183 ; François Furet, « Concepts juridiques et conjoncture révolutionnaire », *Annales*, 6, 1992, p. 1185-1194.

habilités et de signes de validation, l'ensemble de ces éléments forment l'authenticité nécessaire à la performativité⁵⁴ ». Mais il faut alors se demander jusqu'où le texte, par exemple une loi, peut compter sur l'universalité que confère une autorité centralisée ou monopolistique, capable dans certaines limites d'habiliter des instances d'émission et de prescrire les formes et le sens légitimes (en particulier à travers une action éducative et/ou coercitive) dans lesquelles le texte est reconnu par les groupes placés sous son ressort ?

L'histoire du *Journal officiel* montre ainsi combien l'autorité étatique en portant ses activités à la connaissance de groupes restreints (notables, juristes, bureaucrates) se lie à des intermédiaires sociaux – véritable « opinion mobilisée » – au sein desquels s'établit la croyance intéressée et conflictuelle d'une connaissance universelle de la Loi. Cette reconnaissance localisée contribue d'autant mieux à la domination de l'autorité centralisatrice – jamais totale et mécanique, nous l'avons vu – et à l'universalisation de la règle de droit, qu'elle rencontre et alimente des lignes d'action spécifiques de groupes sociaux ayant partie liée à cette domination. Cette dernière se trouve elle-même transfigurée et départicularisée par ces usages diffus, éclatés, différenciés, par ces réseaux de consolidation. Pour conforter l'autonomie de leur activité, juristes praticiens et représentants de la doctrine ont constitué en France la publication au *Journal officiel* comme enjeu proprement juridique pour le droit public, jusqu'à ce qu'elle devienne synonyme de « monopole étatique de la diffusion des actes de l'autorité publique garantie juridiquement » et qu'elle autorise à penser et à exiger, *factio juris* constitutive s'il en est, originellement prise dans la forme épigraphique, que « nul n'est censé ignorer la loi »⁵⁵.

Participant au processus d'alphabétisation, les « maîtres d'écriture » étudiés par Armando Petrucci produisent aussi des manuels d'écriture à usage professionnel promettant d'apprendre à écrire « en peu de jours » et qui distinguent à travers deux modèles d'écriture, deux circuits documentaires bureaucratiques : l'un à destination du monde notarial (la cursive notariale), l'autre, en plein essor, visant les chancelleries (la cursive italique)⁵⁶.

Bureaucrate, technocrate, épistémocrate en producteurs d'universel

Rationalité épistémocratique et brouillons de rapport

Parce qu'il revendique le statut de discours de vérité sur le monde, assis sur une rationalité de type quasi-scientifique, le rapport d'expertise est un genre

particulier d'écrit bureaucratique formellement tangentiel aux univers scientifiques. Il y a dans les rapports une prétention à dire « le vrai », sous la forme du constat, du diagnostic ou de l'état des lieux sur tel ou tel aspect de la vie sociale, et à systématiser des connaissances. L'un de ses attributs caractéristiques (hérité peut-être de ses origines militaires) est de proposer une connaissance pour l'action, d'armer la décision sur un plan cognitif ou symbolique, de constituer potentiellement des questions ou des phénomènes comme des objets de compréhension (savante ou non) relevant d'une spécialisation disciplinaire donnée (policière, médicale, judiciaire, financière, gestionnaire, sociale, écologique) et sans devoir s'insérer *a priori* dans le chaînage des écrits juridiques. Cultivant l'image de l'« expert » et de la « compétence professionnelle » de leurs producteurs, calquant l'idée régulatrice du fonctionnement des champs scientifiques fait d'indépendance et de rationalité, la forme rapport dote par principe les discours et les démonstrations d'une efficacité propre devant fonder *en raison* les lignes d'action bureaucratique prescrites et prosrites à distance : le savoir se fait pouvoir, l'expert, épistémocrate. Une sociogénétique de l'expertise doit pouvoir interroger, avec les outils de la sociologie historique des sciences, les conditions sociales qui autorisent ou non, dans leur écriture, une pratique pouvant s'apparenter aux exigences scientifiques.

Quand Ludwig Fleck soutenait qu'une « légitimation n'est donc possible que là où elle n'est plus vraiment nécessaire, c'est-à-dire parmi les personnes ayant en commun un même état d'esprit par rapport à un style de pensée, et spécialement parmi celles possédant une formation à peu près commune⁵⁷ », il s'employait à décrire le cas d'un univers scientifique réglé dans son fonctionnement par de toutes autres contraintes socio-cognitives que les univers bureaucratiques. Suivant le matériel empirique mobilisable, peuvent se reconstituer *l'espace des possibles cognitifs* que (se) construisent les rédacteurs, et s'analyser les arguments échangés, le poids des « preuves » avancées, les modèles théoriques privilégiés (explicitement ou non), les compromis forcés, les citations ou la bibliographie obligées ou taboues, les questions qui deviennent trop coûteuses pour être portées ou qui n'entraînent que des silences répétés, mais aussi les doutes, les incertitudes, les fragilités, les hypothèses alternatives qui disparaissent à la publication au profit d'une « vérité » politiquement et institutionnellement durcie. Bref, à travers

54. Béatrice Fraenkel, « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », *Études de communication*, 29, 2006, p. 69-93. 55. Pascal Gougeon, « "Nul n'est censé ignorer la loi". La publication au *Journal officiel* : genèse d'un mode d'universalisation de la "puissance publique" », *Politix*, 32, 1995, p. 66-88. 56. A. Petrucci, art. cit. 57. Ludwig Fleck, *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005 [1935], p. 66.

la dynamique d'écriture, se saisissent « les systèmes d'enveloppement du discours » qui déterminent ses « principes d'ordonnement, d'exclusion, de rareté » et lui offrent son « pouvoir de constituer des domaines d'objets, à propos desquels on pourra affirmer ou nier des propositions vraies ou fausses »⁵⁸.

Investi par le SG de l'OCDE de la supervision générale de l'*Étude sur l'emploi* de 1992-1994, le président du comité de pilotage propose ainsi, au titre de premier brouillon, une « feuille de route » (*roadmap*) qui va servir de « document martyr » sur lequel vont composer quelques mois durant différents départements de l'OCDE, des permanents syndicaux et patronaux, et des « experts extérieurs » invités. Le comité porte une attention particulière à l'évolution de l'emploi et du chômage en distinguant quatre temporalités : très long terme, depuis 1945, depuis la fin de la reconstruction et depuis 1973. Contrairement à cette approche, le directeur de cabinet du SG fait prévaloir une chronologie courte commençant en 1980. Certains membres des pôles sociaux de l'OCDE relèvent sans succès que cette délimitation introduit un biais explicatif important dans l'appréciation des causes du chômage et de la création d'emplois. Le « miracle américain » des années 1980 en matière d'emplois ne trouve pas les mêmes ressorts de politique économique que celui des années 1960 : de façon schématique, interventionnisme néolibéral d'un côté contre interventionnisme keynésien de l'autre. En débutant le récit en 1980, certaines options politiques sont donc bien écartées, de même que certains porteurs de diagnostics alternatifs⁵⁹.

L'étude de la production des rapports ouvre aussi à la sociologie ou à l'histoire des problèmes publics un terrain de choix à investir puisque s'y logent la sélection des sujets à traiter, le cadrage des diagnostics et des solutions, la désignation et l'exclusion des acteurs responsables, les imputations causales et les alternatives privilégiées, la délimitation chronologique ou thématique des objets, le renforcement ou la domination d'un mode de problématisation sur d'autres, la (dé)politisation d'une question, le récit « crisologique » d'un phénomène. Les enjeux de pouvoir qui traversent les institutions sont manifestes dans le choix ou le remplacement des concepts, dans les échanges préparant une séance de discussion ou une délibération, dans les présentations d'études à l'extérieur de l'institution, dans la sollicitation d'universitaires, de consultants, de journalistes, dans la correction des épreuves,

dans les inflexions à donner à un texte. Exhumer le *modus operandi* donne accès aux lignes de faille, aux résistances, aux frictions et aux équilibres de force au sein des institutions et entre elles⁶⁰.

Indépendance, interdépendance et production de l'universel

Incarnation bureaucratique la plus typique d'une posture « experte », le rapport peut être préparé en commission, par un groupe de personnalités, un secrétariat permanent, un cabinet d'audit ou de conseil, un comité d'évaluation. Comme le roi a besoin (sur un mode dénié) de son historiographe dans le récit de son pouvoir⁶¹, il semble bien que les mandants (gouvernement, assemblée, cour de justice, corps d'armée, mairie, université, entreprise, parti) recherchent, à un moment donné, l'appui d'un expert (ou d'un consultant) pour officialiser l'existence d'une « vérité » sur tels ou tels sujets⁶² ; quoi qu'ils en fassent ensuite, comme au premier chef ne pas la comprendre, la reconnaître, l'accréditer. Qu'il soit qualifié d'intérimaire, de provisoire ou de final, le rapport en tant que forme sociale balise un espace d'intéressement et d'antagonisme. Comme outil de coordination bureaucratique, le rapport fait vivre l'institution qui le fait vivre. Mais celle-ci ne le fait vivre hors les murs que si elle trouve des relais puissants qui sont bien souvent les agents qui l'ont coproduit, ou ceux dont les rédacteurs se sentent tenus d'anticiper la réception (commanditaires, journalistes, concurrents, opposants). Le mode de production de cette expertise – une *écriture collusive* – prédispose les « auteurs » à déchiffrer et à faire advenir le probable, sans trop craindre de voir attaqués *a posteriori* et trop massivement par leurs « lecteurs » les plus intéressés des lignes d'action voire des pronostics défaillants. Pris dans de tels réseaux de consolidation, le rapport agit comme point de fixation des interprétations, des estimations et des calculs, et construit sur un sujet un « consensus », duquel il devient plus ou moins coûteux de s'écarter pour ceux que touche la force socio-cognitive contenue dans le texte, bref délimite le périmètre légitime du débat.

Pour le travail d'officialisation, la proximité voire la collusion entre arènes d'émission et de réception de l'écrit bureaucratique, et spécialement du rapport, font problème. Il s'agit de les masquer au nom de l'« indépendance » institutionnelle, de créer de la distance, du discontinu, car il y va ici

58. Michel Foucault, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 71-72.

59. Cité dans V. Gayon, « Un atelier d'écriture internationale... », art. cit. Pour une lecture convergente mais s'en tenant au seul *opus operatum* et homogénéisant du

même coup l'institution : Stephen McBride et Russell A. Williams, « Globalization, the restructuring of labour markets and policy convergence: the OECD 'jobs strategy' », *Global Social Policy*, 1(3), 2001, p. 281-309.

60. V. Gayon, « Homologie et conductivité internationales... », art. cit.

61. Louis Marin, « Pouvoir du récit et récit du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 25, 1979, p. 23-43.

62. Jean-Louis Fournel, « Introduction à

la «forme-rapport» : caractéristiques et temporalités d'une production de vérité publique », *Cultures & Conflits*, 65, 2007, p. 37-49.

de l'efficacité du circuit de légitimation. L'indépendance agit comme atout précieux dans le débat public et comme contrainte de l'action bureaucratique pour fonder l'autorité du discours, pour départiculariser l'énonciateur, pour construire un « point de vue sans point de vue », placé « au-dessus des contingences, des intérêts, des conflits, hors de l'espace social⁶³ ». L'étude de la production de tels objets officiels amène à reconsidérer sociologiquement la catégorie normative et stratégique de l'indépendance et à spécifier la position et les formes d'autonomie des scripteurs bureaucratiques, en ne se focalisant pas seulement sur le visible et l'interactif, ni en postulant l'omniprésence de transactions cachées, mais en considérant les structures d'interdépendance, dont celles médiatisées par l'écrit. L'un des enjeux est de comprendre ce que le groupe va ou non considérer et percevoir comme entamant son « indépendance ». Les adhérences plus ou moins contraintes, volontaires ou spontanées à certaines autorités, comme les transactions et les anticipations d'avis, constituent ainsi, quand elles ne sont pas ou n'ont pas à être justifiées en interne, d'excellents indicateurs du « cela va de soi » des rédacteurs. Sans cesse ajustées et évaluées au cours même de la production, les limites du pensable et de l'acceptable s'observent en dynamique et objectivent l'écart entre l'indépendance revendiquée (variable et évolutive selon les secteurs d'activité) et l'*interdépendance*, ou la simple dépendance, effective.

L'heuristique d'une sociogénétique démêle alors l'écheveau de relations nouées dans la rédaction et que l'objet final tend tout à la fois à rendre invisible et à matérialiser en tant que formation de compromis. Une fois ce travail en dynamique réalisé, rien n'interdit de dégager, par une mise à plat synchronique des relations, les modes récurrents de coordination et de tension, bref la configuration de rapports sociaux ou la structure d'interdépendance (le champ de force) bureaucratique qui, et que, produit le texte. Le questionnement sur l'indépendance s'en trouve à terme renversé et reconstruit sociologiquement : dans quelle mesure « l'auteur », s'il veut produire un texte doté d'une force sociocognitive dans les cercles visés dans ses prescriptions (ses publics), et s'il veut perpétuer son crédit dans ces univers (c'est-à-dire aussi souvent son existence institutionnelle), pourrait-il en être réellement indépendant ? Quels soutiens extérieurs (journalistique, politique, syndical, scientifique, militant, judiciaire) pourrait-il mobiliser pour consolider sa position, continuer de peser ou tenter de transgresser la commande ? Dans quelle mesure les

rapports « placardisés » ne portent-ils pas les signes d'une indépendance ou d'un décalage trop fort des rédacteurs à l'égard des commanditaires (de leurs attentes, de leurs enjeux immédiats ou locaux) ?

Cette dernière hypothèse encourt le risque de partir de l'issue du processus pour en inférer *ex-post* et hâtivement les propriétés efficientes en « placardisation » et d'en évacuer d'autres. Par exemple, le décalage entre le temps de la commande et le temps de la réception suscitant des désajustements potentiels (et parfois tout un travail de réajustement de dernière minute), ou encore l'évolution de la position des acteurs ayant pris part, en amont, à l'écriture : tout ce qui sépare ainsi ce que peut défendre un directeur du Trésor dans l'entre-soi d'une arène internationale comme l'OCDE, et ce qu'il doit endosser à un autre moment dans les champs politique et bureaucratique nationaux.

Informers un sens des alternatives

Au sein des organisations bureaucratiques structurellement placées en situation d'expertise (Conseils de l'État, organisations internationales, cabinets de conseil et d'audit, agences de régulation et de notation), la mise en conformité des textes durant leur écriture objective les relations de domination et d'autonomie bureaucratiques qui varient de manière ascendante selon le statut de la publication : « *working paper* », « *draft non paper* », note, publication à visée académique, périodique d'un service ou d'une direction, « rapport de haut niveau » chargé de faire l'événement. Au sein même de ces documents peuvent s'identifier des zones de texte où se concentrent les contrôles et les (auto) censures hiérarchiques, où s'organise la hiérarchisation des statuts, des formats et des contenus textuels (en particulier les choix terminologiques et conceptuels). Ce repérage matériel, praticable aussi pour les activités scientifiques ou journalistiques⁶⁴, fournit là encore le moyen de sociologiser ces formes symboliques et offrirait de tout autre rendement aux recherches lexicométriques et sémiologiques, si celles-ci se montraient plus sensibles à l'inscription sociohistorique et institutionnelle des écrits.

Dans le cas du rapport de 1994 de l'OCDE, la partie sur les recommandations politiques, la plus sensible car estimée comme la plus lue et commentée par les autorités politiques, se trouve par exemple placée sous l'autorité exclusive du cabinet du SG et du Comité de politique économique. À quelques semaines de la livraison finale, elle est, comme le dit le directeur de cabinet, « la « chose qui compte ». Certains auront

63. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012, p. 52. 64. Terry Shinn, « Hiérarchies des chercheurs et formes des recherches », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 74, 1988, p. 2-22 ; Erik Neveu, « Pages "Politique" », *Mots. Les langages du politique*, 37, 1993, p. 6-28.

tendance à la lire isolément. En conséquence, la partie III est en train d'être préparée au brouillon en usant d'un style direct, avec un tiret par politique, et un sous-tiret par sous-politique, avec juste assez d'explication (en italiques au début de chaque groupe de politiques) pour faciliter sa lecture seule si les lecteurs insistent à le faire⁶⁵. »

Dans son enquête au ministère du Travail, Étienne Pénissat montre combien les chargés d'études de la DARES anticipent les remarques et les objections des chefs et, plus particulièrement, du cabinet du ministre dans les notes qu'ils rédigent : « Un chargé d'études m'explique par exemple qu'il a bien compris qu'il ne peut pas dire "l'emploi chute" : cela risque de "ne pas passer". Il remplace donc par une expression euphémisée : "l'emploi baisse". Une autre chargée d'études m'indique qu'après avoir vu ses textes retournés avec le terme "précarité" rayé, elle a fini par utiliser les termes de "flexibilité" ou de "souplesse", plus facilement acceptés par les échelons supérieurs. Un autre encore raconte qu'il ne parle plus de "contrôle" mais d'"activation" des demandeurs d'emploi. [...] [L]ors d'une discussion informelle sur les questions de censure et d'autocensure, un chargé d'études explique aux autres qu'"il faut se lâcher, ne pas se censurer", pour obliger la hiérarchie à "prendre elle-même la responsabilité du travail de censure". Ces opérations de normalisation et, *in fine* la dépossession du chargé d'études de son texte sont poussées plus loin lorsqu'il s'agit de données jugées "sensibles". C'est le cas des statistiques sur les demandeurs d'emploi commentées chaque mois par les journalistes⁶⁶. »

En considérant que les (en)jeux de vérité ne caractérisent pas au même degré tous les champs et qu'ils pèsent en outre de manière variable et située au sein de ceux qui sont censés les produire de façon routinière, comme les champs scientifiques, il s'agit d'appréhender ces univers bureaucratiques comme étant soumis à des contraintes (politiques, économiques, administratifs, etc.) qui favorisent ou non un travail de mise en cohérence interne des discours, d'intégration et d'exclusion logiques des propositions⁶⁷. Jusqu'où les commissionnés ou les experts peuvent-ils aussi faire prévaloir des orientations, des diagnostics, des problématisations alternatives de celles de l'autorité de commande ou dépassant leur mandat, bref, se faire maître de la forme et de l'enquête, et défendre un type d'autonomie ou d'indépendance, n'obéissant qu'aux

seules normes exigées par leur recherche et proche des ambitions scientifiques dans la rédaction⁶⁸ ? Dans la dynamique d'écriture se sélectionnent les possibles, s'écartent les hétérodoxies, se laissent donc identifier les *points d'équilibre argumentatifs*, soit autant d'éléments qui font comprendre de manière critique les limites intellectuelles, politiques et sociales du projet de connaissance ou du programme de vérité dont ces rapports sont porteurs. Le *social scientist* peut sans doute alors se voir ici placé au plus près de son rôle d'« artisan d'un sens des alternatives »⁶⁹ comme le défend Joseph Gusfield. En observant la production et l'accréditation des savoirs au prisme des normes tacites ou explicites de mises en forme, des rapports de force et de sens, et des soutiens multiples pesant sur l'écriture, l'occasion est bien donnée de poursuivre une sociologie historique de la rationalité bureaucratique et épistémocratique.

Grammaire bureaucratique et prise critique

Des principes de légitimation tels que la vérité, la justice, l'impartialité, le civisme, le désintéressement, la publicité sont relayés par la forme bureaucratique elle-même. Obligeant à une mise en forme et souvent à une systématisation (codification, quantification, classement, etc.), l'écrit bureaucratique introduit simultanément la possibilité d'un contrôle logique de la cohérence du texte et donne des prises à une critique par et sur les raisons. En tant que corporation, les Pénélope de la raison juridique que sont les juristes (avocat, juriconsulte, juge, procureur), reprisent inlassablement la tapisserie du droit, travaillent la cohérence et l'intertextualité du « grand livre bureaucratique », dénichent les « précédents », les « vides », les contradictions, et s'offrent de les inventorier, de les classer, de les combler, de les utiliser ou de les critiquer pour des fins particulières (corporatistes, étatistes ou marchandes), et/ou pour le droit, c'est-à-dire pour une forme d'universel. La grammaire bureaucratique peut ainsi servir d'appui à la critique et rencontrer, avec un coût supporté et une force très variables selon l'étendue des espaces laissés à l'expression du désaccord public, à l'administration de la preuve et au droit de la défense – autant de résultats de luttes passées –, des résistances, des oppositions (puissant dans un autre corps de règles, une autre norme,

65. Cité dans V. Gayon, « Un atelier d'écriture internationale... », art. cit.

66. Étienne Pénissat, « Publier des "chiffres officiels" ou les contraintes bureaucratiques et politiques qui façonnent l'expertise d'État. Le cas des statistiques du ministère du Travail », *Gouvernement et action publique*, 4(4), 2012, p. 45-66 et en particulier p. 54.

67. Depuis au moins Ludwig Fleck, des réflexions ont été menées sur l'écriture scientifique. Plus récemment, voir Muriel Lefebvre (dir.), « Sciences et écriture », *Sciences de la société*, 67, 2006 ; Karine Chemla (éd.), *History of Science, History of Text*, Dordrecht, Springer, 2004, en particulier la contribution de Eberhard Knobloch sur Leib-

niz ("Leibniz and the use of manuscripts: text as process", p. 51-79) qui rappelle combien, pour ce graphomane, penser c'est penser en écrivant : le texte (les tableaux, les figures, etc.) sert l'invention inductive, la visualisation des pensées, des théorèmes et des preuves, la fixation des idées et la discussion interne des propositions.

68. Par analogie, la sociologie des intrications entre « science » et « industrie » pourrait ici fournir des cas stimulants.

69. Joseph Gusfield, *La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009 [1981], p. 218.

des contre-rapports) qui entravent de fait la revendication à monopoliser le discours de vérité sur une réalité et contestent l'homologation. Cette critique peut encore être faite institution : les corps et juridictions (locales, nationales, fédérales ou supranationales) de « contrôle » de l'État, les ministères de la Justice ou ceux des Affaires sociales, certaines organisations internationales, le champ universitaire, se justifient d'exister pour assurer, si ce n'est l'effectivité, du moins la visée de satisfaire ou de défendre l'officiel (justice, coopération, paix, droits universels, santé, éducation, sécurité sociale) tel qu'il s'objective dans leurs statuts les plus officiels (traité constitutif, constitution, déclaration, statuts).

Le rapport Khrouchtchev, en accablant Staline, sa personnalité et son culte, en dédouanant simultanément ceux qui avaient partie liée à ce système de domination et qui demeurent en poste (Khrouchtchev en tête, mais aussi, entre autres, Molotov, Pospelov, Kaganovitch, Vorochilov), en annonçant la fin des purges au sein du Comité central (après la liquidation de Beria) et en réhabilitant d'anciens dissidents, est un outil stratégique de stabilisation du régime qui fixe dans sa rédaction même de nouveaux repères aux calculs sur le probable des membres du Présidium du Comité central et plus largement de la *nomenklatura*. Mais il constitue simultanément un *point d'ancrage politique* inédit et risqué – rendant possible une critique soviétique publique du régime – dont se saisissent de nombreux acteurs en URSS ou dans les pays satellites (en particulier la Pologne), et qui sera bien vite arasé pour éviter, comme le dit Khrouchtchev aux cadres du PCUS de Leningrad dès 1954, avant même sa publication, « une inondation qui nous engloutirait tous⁷⁰ ».

Analogues au canon régulateur du champ scientifique (que la sociologie des sciences mertonienne a identifié et célébré), l'indépendance, le désintéressement, l'universalité, la rationalité, la cumulativité sont des registres de légitimation et aussi, à des degrés variables, des contraintes de l'action bureaucratique. De telles revendications ne sont donc jamais réductibles à un outil de mystification de l'auteur et de son public, ou à une bouée de sauvetage de leur point d'honneur spiritualiste (hégélien). Ce genre de revendication a aussi, comme l'écrit Pierre Bourdieu, « une efficacité réelle, parce que, serait-elle démentie par toutes les pratiques, à la façon d'une règle qui n'aurait que des exceptions, elle reste la vérité des pratiques qui se veulent convenables⁷¹. » La vie bureaucratique, comme la vie scientifique, marche, pour une grande part, « parce qu'on parvient à croire et à faire croire qu'elle marche comme on dit qu'elle marche, notamment dans les livres d'épistémologie [les textes de loi, les traités de droit public, les discours officiels], et parce que cette fiction collective collectivement entretenue continue à constituer la norme idéale des pratiques⁷². » Cette fiction collective n'a donc rien d'illusoire ou de fictif : s'en éloigner peut s'avérer coûteux (judiciairement, symboliquement, physiquement, pécuniairement), s'en approcher payant. Des rappels à l'ordre institutionnel, aussi fragiles et aléatoires puissent-ils être, existent et la mise en forme bureaucratique contribue alors, à son niveau, à entretenir la possibilité d'une vie publique guidée, non plus seulement formellement, par un impératif de désintéressement, de libre examen, de justice, de rationalité.

70. *Reabilitatsia*, Moscou, Rosspen, 2008 [1991], p. 139 ; cité in *Rapport sur le culte de la personnalité et ses conséquences, présenté au XX^e congrès du Parti communiste d'Union soviétique, dit « Le rapport Khrouchtchev »*, trad. du russe et présentation de Jean-Jacques Marie, Paris, Seuil, 2015, p. 17. 71. Pierre Bourdieu, *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 188. 72. Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2002, p. 151-152.